SAPEURS-POMPIERS 42 OIRE **SOUS DIRECTION INGÉNIERIE DES RISQUES ET ORGANISATION DES SECOURS**	**LE RECUEIL DE LA DOCTRINE OPÉRATIONNELLE** **LES INSTRUCTIONS OPERATIONNELLES**	**Création** : Mars 2009
	Secours et Soins d'Urgence Aux Personnes (SSUAP)	**Mise à jour :** Août 2026

La présente instruction opérationnelle présente la doctrine dans le domaine du Secours et du Soins d'Urgence aux Personnes (SSUAP).

I – Objet et références

Elle a pour objectif de préciser la conduite à tenir lors de l'engagement des sapeurs-pompiers et les règles concernant certaines circonstances particulières.

Elle fait référence à plusieurs textes réglementaires qui régissent le SSUAP :

- le code général des collectivités territoriales, partie législative Art L1424-2 « missions des SDIS » ;
- le code de la sécurité intérieure partie législative, Livre VII Sécurité civile, articles L711-1 à L742-15 ;
- la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels (MATRAS) ;
- le référentiel commun du 25 juin 2008 portant sur l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente ;
- la circulaire SUAP du 5 juin 2015 relative à l'application de l'arrêté du 24 avril 2009 ;
- la convention tripartite SAMU / SDIS / ETS de 2023 ;
- le protocole d'accord Police /Gendarmerie / SDIS du 15 avril 2016 ;
- guide de doctrine opérationnelle : Secours et soins d'urgence aux personnes (SSUAP) de septembre 2022 ;
- instruction interministérielle du 16 décembre 2022 relative à la procédure d'élaboration d'un bilan victimaire.

II – Règles générales

1. Les règles d'engagement des moyens de secours

Engagement des moyens de secours…… Annexe 01
Catégorisation des personnes concernées par un évènement…….... Annexe 02
Carences ……..……..... Annexe 03
Droit de l'usager…….... Annexe 04
Les risques, les dangers et la sécurité des intervenants…….. Annexe 05

2. Le rôle des structures et des acteurs

Interconnexion des centres CTA-CODIS et CRAA…… Annexe 06
Missions du CTA-CODIS…… Annexe 07
Missions SSUAP…… Annexe 08
Actes de soins d'urgence (en attente) …….. Annexe 09
Missions du SSSM…… Annexe 10

3. Les outils

SINUS……. Annexe 11
Fiches bilans URGSAP ……..... Annexe 12

III - Règles particulières

1. Les interventions liées au transport

Prise en charge et le transport d'un mineur non accompagné ……..… Annexe 13
Transport de détenu …… Annexe 14
Nombre maximum de personnes transportées dans un VSAV …… Annexe 15
Transport de personnes décédées…… Annexe 16
Transferts inter-hospitaliers ou intra-hospitaliers…… Annexe 17
Prise en charge de personnes à forte corpulence……... Annexe 18

2. Les interventions pour malveillance ou violence

Personne majeure victime de violences conjugales…… Annexe 19
Personne victime d'une agression sexuelle…… Annexe 20
Suspicion de maltraitance sur mineur ou personne vulnérable…… Annexe 21

3. Les autres circonstances particulières

Soins psychiatriques…… Annexe 22
La contention physique…… Annexe 23
Refus de prise en charge ou de soins……..... Annexe 24
Personne en état d'ébriété…… Annexe 25
Accouchement sous le secret…… Annexe 26
Intervention en présence d'un hélicoptère médicalisé (hélismur)…… Annexe 27
Scène de crime ou de mort violente…….. Annexe 28
Prise en charge d'une victime dans un poste de police…… Annexe 29
Prise en charge d'une personne victime d'un AVC…… Annexe 30
Risque infectieux……..... Annexe 31
Autres opérations à caractères spécifiques…….. Annexe 32
Prise en charge de mineurs présents lors d'un féminicide ou homicide au sein du couple…… Annexe 33